

Cote du document: PBAS 2021/16
Date: 29 novembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la seizième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

Note à l'intention des membres du Groupe de travail sur le SAFP

Responsables:

Questions techniques:

Nigel Brett

Directeur
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2516
courriel: n.brett@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis

Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance –
Seizième réunion

Rome, 3 novembre 2021

Pour: Information

Procès-verbal de la seizième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

1. Le présent document rend compte des discussions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) à sa seizième réunion, tenue le 3 novembre 2021.

Point 1 de l'ordre du jour: ouverture de la réunion

2. Le Secrétaire du FIDA a souhaité la bienvenue aux participants et salué les nouveaux membres qui venaient de rejoindre le Groupe de travail sur le SAFP après leur désignation à la session du Conseil d'administration tenue en avril 2021, à savoir: l'Autriche, le Bangladesh, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la France et la Suède.

Point 2 de l'ordre du jour: élection du président ou de la présidente

3. Le Nigéria a été élu à la présidence du groupe de travail pour un mandat prenant fin à la première session du Conseil d'administration en 2024.
4. Yaya Olaniran, ministre et représentant permanent de la République fédérale du Nigéria auprès des organismes des Nations Unies chargés des questions d'alimentation et d'agriculture à Rome, a pris la présidence et ouvert officiellement la réunion.
5. Ont participé à la réunion les membres du Groupe de travail sur le SAFP représentant l'Autriche, le Bangladesh, le Canada, la Côte d'Ivoire, la France, le Nigéria (présidence), la République bolivarienne du Venezuela et la Suède. Étaient également présents en qualité d'observateurs les représentants au Conseil d'administration de l'Angola et de la Chine. La direction était représentée par le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Vice-Président adjoint et Responsable en chef de la gestion des risques du Bureau de la gestion globale des risques, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division des services de gestion financière, le Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du FIDA.

Point 3 de l'ordre du jour: adoption de l'ordre du jour

6. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la réunion; ii) élection du président ou de la présidente; iii) adoption de l'ordre du jour; iv) présentation des mécanismes d'octroi des ressources financières du FIDA; v) questions diverses.
7. Les membres ont adopté l'ordre du jour provisoire sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour: présentation des mécanismes d'octroi des ressources financières du FIDA

8. La direction a présenté un aperçu du SAFP et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), et a fait noter que le SAFP était l'instrument grâce auquel le FIDA avait alloué toutes ses ressources depuis 2003. C'était également au moyen de ce mécanisme que le FIDA allait distribuer l'intégralité des ressources de base de FIDA12 aux seuls pays à faible revenu ainsi qu'aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Cette pratique était conforme à celles d'autres institutions financières internationales, qui utilisaient elles aussi des mécanismes fondés sur la performance pour allouer des ressources concessionnelles.
9. La création du MARE avait été approuvée par le Conseil d'administration en avril 2021. Le MARE était le nouveau mécanisme de financement du FIDA, qui lui permettrait de distribuer les ressources empruntées aux pays admissibles parmi ceux à faible revenu, à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, en fonction de la demande.

10. En réponse aux questions des membres concernant le traitement accordé aux pays où des projets financés par le FIDA étaient déjà en cours et aux pays inclus dans la liste de FIDA12, la direction a expliqué que le FIDA continuerait à intervenir dans les projets déjà en cours et à les financer, qu'ils se situent ou non dans des pays figurant sur la liste de FIDA12. S'agissant de recenser les pays pouvant bénéficier des financements lors de chaque cycle, une approche progressive avait été employée pour diverses raisons, notamment pour veiller à ce que les pays se voient allouer un montant qu'ils soient capables de gérer – à l'image des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique – et pour tenir compte du fait qu'un pays ayant bénéficié de ressources au cycle précédent puisse ne pas être inclus dans le cycle suivant du fait de sa situation actuelle. Cela s'est traduit par une modification de la liste des pays admissibles d'un cycle à l'autre.
11. En réponse aux demandes d'éclaircissements, la direction a indiqué que, par le passé, plus de 100 pays étaient admissibles aux ressources du SAFP. L'expérience avait montré que beaucoup de ces pays n'étaient pas en mesure d'utiliser ces ressources et que les fonds avaient dû être réaffectés aux autres pays admissibles au titre du SAFP.
12. Par ailleurs, une évaluation de l'efficience menée au niveau de l'institution avait conclu que le FIDA devait recentrer ses interventions et déployer des programmes plus ambitieux dans un moins grand nombre de pays de façon à renforcer son impact.
13. Ainsi, au début du cycle de FIDA11, il a été convenu avec les membres que le nombre de pays admissibles au SAFP serait plafonné à 80. Ce système ayant fait ses preuves, il a été proposé que le plafond de 80 pays soit maintenu pour le cycle de FIDA12.
14. La direction a également proposé de maintenir les allocations au titre de FIDA12 au même niveau tout au long du cycle plutôt que de les actualiser chaque année, sur la base des bons résultats obtenus avec cette approche durant FIDA11. La direction a également souligné que cette approche serait particulièrement précieuse pour les pays relevant du Cadre pour la soutenabilité de la dette, car ceux-ci seraient soumis à une forte variabilité d'une année sur l'autre compte tenu de leur petit nombre.
15. La direction a apporté des éclairages sur les différents éléments de la formule du SAFP. Initialement, le FIDA considérait la population totale comme un facteur. À mesure que le SAFP a évolué, et pour renforcer la pertinence du mandat du FIDA, c'est le volume de population rurale qui a été retenu comme principal critère de la composante relative aux besoins des pays. Ainsi, tous facteurs étant égaux par ailleurs, les pays comptant une population rurale plus élevée recevraient davantage de ressources puisqu'ils auraient des besoins plus importants.
16. Les membres ont demandé comment fonctionnait l'indice de vulnérabilité utilisé par le FIDA (IVF). Cet indice avait été instauré durant FIDA11 pour rendre compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté rurale. De manière générale, l'IVF était un indicateur de bien-être en milieu rural qui intégrait les effets des changements climatiques. Composé de 12 indicateurs de même pondération, il permettait de mesurer la vulnérabilité rurale du point de vue de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation face aux causes ou phénomènes exogènes.
17. Les indicateurs formant l'IVF rendaient compte de problématiques telles que la sécurité alimentaire, la nutrition, les inégalités, le climat et la vulnérabilité. Des données accessibles au public avaient été utilisées comme source. Il était essentiel de pouvoir disposer de données fiables à l'échelle mondiale pour que ce modèle puisse être appliqué à l'ensemble des pays. Les indicateurs de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avaient été utilisés pour calculer la production alimentaire par habitant et la prévalence de la sous-alimentation.

18. La direction a également expliqué la raison d'être et le fonctionnement de la variable « performance du portefeuille et décaissements ». Pour cette variable, tous facteurs étant égaux par ailleurs, les pays dans lesquels les projets avaient obtenu de meilleures performances durant leur exécution se voyaient attribuer une note plus élevée.
19. La variable « performance du portefeuille et décaissements » était constitué de deux facteurs: i) la capacité du pays à absorber les financements disponibles; ii) le pourcentage du portefeuille en cours dont l'exécution n'était pas satisfaisante. Ainsi, tous facteurs étant égaux par ailleurs, les ressources auxquelles un pays pouvait prétendre bénéficiaient diminuaient si sa note relative à cette variable était faible.
20. Un large consensus s'était dégagé concernant la pertinence de l'IVF, outil que les institutions homologues souhaitaient adopter.
21. Le groupe de travail a demandé des explications sur les liens entre les ressources allouées au titre du SAFP et du MARE, et demandé si les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure bénéficiaient d'un accès prioritaire aux ressources du MARE, étant donné que, pendant FIDA12, ceux-ci ne pourraient plus prétendre recevoir d'allocations au titre du SAFP.
22. La direction a rappelé le principe d'universalité et l'objectif poursuivi par le FIDA grâce au MARE, à savoir aider davantage de pays qu'on ne pourrait le faire autrement avec les seules ressources issues de la reconstitution. Elle a souligné que l'ensemble des engagements pris pour FIDA12 s'agissant de la répartition des ressources seraient tenus, comme celui de distribuer une part minimale de 11% du programme de prêts et dons aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure par l'intermédiaire de ressources empruntées.
23. La direction a précisé que la hiérarchisation impliquerait un étalement de l'accès des pays aux ressources relevant du MARE, et non une exclusion de certains pays du Mécanisme.
24. Présentant une vue d'ensemble du MARE, la direction a expliqué que ce mécanisme reposait sur cinq principes, à savoir: sélection des pays et critères d'admissibilité; offre de ressources empruntées; limites par pays établies en fonction des risques; conditions de financement différencier; accès fondé sur la demande.
25. S'agissant du principe de sélection des pays et des critères d'admissibilité, les mêmes critères s'appliquaient à l'ensemble des pays accédant aux ressources du FIDA (ressources de base ou empruntées). Pour pouvoir bénéficier du MARE, les pays devaient satisfaire à un critère supplémentaire: la solvabilité.
26. Les ressources empruntées étaient mises à disposition des pays à faible revenu, des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, sur la base de critères financiers. Les pays surendettés ou dont le risque de surendettement était élevé ne pouvaient pas accéder aux ressources empruntées. Une attention toute particulière serait portée aux pays en situation de surendettement modéré, et leur évaluation tiendrait compte de l'analyse de viabilité de la dette réalisée par le Fonds monétaire international, du respect de sa Politique relative aux limites de l'endettement extérieur, ainsi que de la Politique relative aux emprunts non concessionnels adoptée par le FIDA.
27. Le FIDA avait commencé à échanger avec les quelque 80 pays admissibles aux ressources de FIDA12 au titre du SAFP, du MARE, ou des deux mécanismes. Les réponses obtenues avaient confirmé que la demande était élevée.
28. La direction a souligné que le montant total du financement alloué à un pays ne pouvait dépasser un plafond de 5% du programme de prêts et dons. Ainsi, les ressources combinées du SAFP et du MARE ne pouvaient excéder ce plafond.

29. S'agissant du deuxième principe sur lequel repose le MARE – l'offre de ressources empruntées –, tous les projets d'investissement mis en place devaient respecter les principes régissant les opérations financées par le FIDA, à savoir la cohérence avec la mission du FIDA et les priorités du gouvernement. Cela permettrait d'éviter toute dérive de la mission. Par ailleurs, les projets financés par le MARE seraient soumis aux procédures d'assurance qualité en vigueur au FIDA.
30. Les pays admissibles au MARE et au SAFP seraient encouragés à utiliser ces deux sources de financements. Cela permettrait de créer des gains d'efficience et de limiter les coûts de conception. Conformément à la pratique habituelle, la direction indiquerait en décembre le détail des allocations attribuées au titre du SAFP pour FIDA12 au Conseil d'administration, et ferait également le point sur la tarification.
31. La proposition relative aux modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA serait examinée par le Conseil d'administration en décembre, avant d'être présentée à l'approbation du Conseil des gouverneurs en février 2022.
32. Interrogée à propos des modalités de mise en œuvre du nouveau mécanisme, la direction a répondu que le SAFP et le MARE devaient être vus comme des mécanismes complémentaires et non comme des mécanismes distincts.
Le système offrait une grande flexibilité et il appartenait aux pays admissibles aux deux sources de financement de décider s'ils souhaitaient financer leurs projets par l'intermédiaire du SAFP, du MARE ou des deux mécanismes combinés, mais la direction a également souligné la nécessité de rechercher des gains d'efficacité au stade de la conception des projets.
33. Concernant la préparation organisationnelle, un programme de renforcement des capacités à l'intention du personnel opérationnel était en cours.
34. La direction était persuadée que de précieux enseignements seraient tirés au cours des 18 à 24 prochains mois. Les membres en seraient informés en temps utile.
35. En guise de conclusion, la direction a ajouté que la note de crédit élevée du FIDA avait contribué à placer le Fonds en position favorable auprès de ses partenaires, et s'est dite confiante concernant le bon fonctionnement futur du MARE.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

36. La direction a informé le groupe de travail que M^{me} Lauren Phillips, Conseillère principale pour les politiques et les résultats de la Division des politiques et des résultats opérationnels, allait quitter le FIDA pour prendre de nouvelles fonctions à la FAO. M^{me} Phillips avait joué un rôle clé dans la mise en place du MARE au sein du FIDA. Les membres l'ont remerciée et lui ont souhaité tout le succès possible dans ses projets à venir.
37. Le président a informé le groupe de travail que les membres seraient informés de la tenue de la prochaine réunion en temps utile.
38. Aucune autre question n'a été soulevée et la séance a été levée.